

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 3 septembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents le maire, Tony Boudreau, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Myriam Bruneau, Francine Néron, Ghislain Brunet, Michel Deschênes et Gaétan Morin.

Étaient également présent (e), directeur général par intérim, Alain Letarte et l’adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Tony Boudreau ouvre la séance à 19 h.

2024-09-180

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et unanimement résolu :

QUE : L’ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général par intérim, Alain Letarte, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3.1** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2024;
- 4. TRÉSORERIE**
- 4.1** Approbation des comptes à payer :
 - Liste des comptes au montant de 261 180,10 \$
 - Listes des salaires au montant de 81 825,79 \$.
- 5. CORRESPONDANCE**
- 5.1** Correspondance reçue et envoyée pour le mois d’août 2024;
- 5.2** Dons, commandites et partenariats :
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
 - Présentation MDA par Suzie Domingue
- 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
- 7.1** Adoption d’une politique concernant le harcèlement;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8.1** Demande de dérogation mineure – lot 4 730 346;
- 8.2** Représentant – Comité de logement MRC d’Abitibi-Ouest;
- 8.3** Servitude de services lot 5 662 324 et 5 662 325;
- 8.4** Renouvellement du contrat de courtage exclusif avec Les Immeubles Excel – terrains Fortin-les-Berges;
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1** Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d’Abitibi-Ouest -Avis de la Municipalité de Macamic sur les propositions d’objectifs de protection ;
- 10. TRAVAUX PUBLICS**
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1** Dossier 3^e Avenue Ouest;
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1** Offre de service pour la concession concernant l’opération du

- casse-croûte du Centre Joachim-Tremblay;
- 12.2 Vente d'équipements appartenant à la Ville de Macamic ;
- 12.3 Dépôt d'un projet au programme Nouveau Horizon;
- 12.4 Ligne de stationnement au Centre Joachim-Tremblay et Quai municipal;
- 12.5 Dépôt du bilan des activités 2024 du directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14.1 Disposition du surplus de remblais provenant du MDA;
- 14.2 Mise en demeure – remboursement déneigement 2023-2024 propriétaires chemin Bruneau;
- 14.3 Arpentage du chemin Couture;
- 14.4 Mise à pied et démission d'employé ;
- 14.5 Demande de révision de la cote du barrage (Ghislain Brunet);
- 15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**
- 15.1 Travaux sur le chemin Lépine;
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2024-09-181

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2024

Il est proposé par la conseillère Myriam Bruneau, appuyé par la conseillère Francine Néron et unanimement résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2024-09-182

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Michel Deschênes, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et unanimement résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- b) Liste des comptes au montant de 261 180,10 \$
- c) Liste des salaires au montant de 81 825,79 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE MAI 2024

Le directeur général par intérim communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2024.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

Aucun.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Présentation du dossier MDA par Suzie Domingue.

Madame Suzie Domingue fait un compte rendu du dossier de construction de la MDA.

Elle demande également si ce serait possible d'installer une pancarte identifiant les 2^e-et-3^e Rang Est à l'entrée du rang .

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2024-09-183

7.1 ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT LE HARCELEMENT

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a adopté une telle politique le 3 décembre 2018 (résolution n° 2018-12-271) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Morin et résolu à l'unanimité de :

QUE : La Ville de Macamic abroge la Politique sur le harcèlement psychologique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous adoptée le 3 décembre 2018(résolution n° 2018-12-271).

QUE : La Ville de Macamic adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* :

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2024-09-184

8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 730 346

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée à la suite de la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 7 août 2024, d'une demande de dérogation mineure concernant un immeuble situé au 9, chemin du Sanatorium, Macamic, portant le numéro de lot 4 730 346 du cadastre du Québec;

Attendu que permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (abri à bateau) et le maintien tel que construit de la serre ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que les membres du CCU ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande et recommandent à la Ville de Macamic d'accepter la présente demande tel que demandée;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de toutes les informations à leur disposition concernant ce dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Francine Néron et unanimement résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure soit acceptée de la façon suivante :

- ▶ Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (abri à bateau) de 16' X 30' (4,88m X 9,15m) portant la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à environ 170 m² au lieu de 140 m².
- ▶ Permettre le maintien tel que construit de la serre #1 à 0,78 mètre au lieu de 2 mètres.

QUE : Cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50% ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicables lors de la reconstruction.

Le tout tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-09-185

8.2 REPRÉSENTANT – COMITÉ DE LOGEMENT MRC D’ABITIBI-QUEST

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante soit nommée pour représenter la Ville de Macamic auprès du comité de logement de la MRC d’Abitibi-Ouest et que le conseiller Michel Deschênes soit nommé substitut.

Adopté à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-09-186

8.3 SERVITUDE DE SERVICES LOT 5 662 324 ET 5 662 325

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général par intérim, Alain Letarte à négocier une entente avec le propriétaire des lots 5 662 324 et 5 662 325 pour une modification du lotissement pour régulariser le passage des services et à procéder aux transactions nécessaires à l’exécution des décisions qui seront prises entre les parties.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-09-187

8.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COURTAGE EXCLUSIF AVEC LES IMMEUBLES EXCELL – TERRAINS FORTIN-LES-BERGES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic renouvelle le contrat de courtage exclusif avec Les immeubles EXCELL pour les ventes des terrains disponibles sur la rue Fortin-les-Berges pour une durée d’un (1) an, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 aux mêmes conditions.

QUE : La directrice générale, Marie-Pier Plante ou l’adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt soient autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution No 2021-01-016 adoptée le 11 janvier 2021.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST - AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE MACAMIC SUR LES PROPOSITIONS D'OBJECTIFS DE PROTECTION

Ce point est reporté à une prochaine séance.

10. TRAVAUX PUBLICS

11. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-09-188

11.1 DOSSIER 3^E AVENUE OUEST

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Francine Néron et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise l'inspectrice municipale, Annick Gaudet à procéder à l'application du règlement numéro 15-206 concernant les nuisances.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2024-09-189

12.1 OFFRE DE SERVICE POUR LA CONCESSION CONCERNANT L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Offres de service reçues :

Simon Bissonnette et Guylaine Bédard
Josée St-Pierre et Marc St-Pierre

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Gaétan Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retient l'offre de Simon Bissonnette et Guylaine Bédard pour la concession concernant l'opération du casse-croûte du Centre Joachim-Tremblay pour la saison 2024-2025.

QUE : LA Ville de Macamic autorise le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Tom St-Pierre à signer pour et au nom de la ville l'entente relative à cette concession.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

12.2 VENTE D'ÉQUIPEMENT APPARTENANT À LA VILLE DE MACAMIC

Ce point est reporté à une prochaine séance.

2024-09-190

**12.3 DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR
LES ÂÎNÉS 2024 POUR LE PROJET « ESPACES POUR ÂÎNÉS »**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate et autorise, le responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Tom St-Pierre à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs et nécessaires à la demande d'aide financière au programme Nouveau Horizons pour les aînés 2024 pour le projet « Espaces pour Aînés ».

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2024-09-191

**12.4 LIGNE DE STATIONNEMENT AU CENTRE JOACHIM-
TREMBLAY**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise de refaire les ligne de stationnement aux endroits suivants :

- ▶ Centre Joachim-Tremblay;
- ▶ Quai public (station lavage de bateau);
- ▶ Hôtel de Ville;
- ▶ École Pavillon Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**12.5 Dépôt du bilan des activités 2024 du directeur des loisirs, de la
culture et de la vie communautaire**

Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Tom St-Pierre dépose le bilan des activités 2024.

13. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Cindy Boucher, fait un rapport de ses comités respectifs.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-192

**14.1 DISPOSITION DU SURPLUS DE REMBLAIS PROVENANT DU
MDA**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Morin, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le CISSAT à procéder à la disposition de 10 000 m³ du surplus de remblais, du MDA à sur le lot 4 730 360 situé sur la 7^e Avenue Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**14.2 MISE EN DEMEURE – REMBOURSEMENT DÉNEIGEMENT
2023-2024 PROPRIÉTAIRES CHEMIN BRUNEAU**

La mise en demeure a été déposée au conseil municipal.

2024-09-193

14.3 ARPENTAGE DU CHEMIN COUTURE

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Myriam Bruneau et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur des services techniques, Marco Bédard à procéder à l'arpentage d'une partie de l'extrémité ouest du lot 4 947 690 étant le 6^e-et-7^e Rang pour l'aménagement d'une virée.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

14.4 Mise à pied et démission d'employé

Le directeur général par intérim, Alain Letarte informe les membres du conseil de la mise à pied de monsieur Bruno Racine et de la démission de Annick Goulet. Des offres d'emploi seront publiées afin de pourvoir ces deux postes.

14.5 DEMANDE DE RÉVISION DE LA COTE DU BARRAGE

Ce point est reporté à une prochaine séance.

15. INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général par intérim fait un suivi des dossiers en cours.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Suzie Domingue, demande aux élus s'il y aura du budget d'accordé pour faire le bout de trottoir sur la rue Principale qui mène à la bibliothèque.

2024-09-194

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 25.

ADOPTÉ.

Tony Boudreau
Maire

Alain Letarte
Directeur général par intérim

Je, Tony Boudreau, maire de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Tony Boudreau
Maire